



FICHES OPERATIONS

APPEL A PROJETS 2024 N°4 – RENFORCEMENT DE L'EMPLOYABILITE DES PARTICIPANTS DES PLIE DE GIRONDE, DORDOGNE ET LOT-ET-GARONNE

PLIE

De l'Agenais

De Bordeaux

Espace Technowest

Du Grand Périgueux

Des Graves

Des Hauts de Garonne

Du Libournais



Cofinancé par
l'Union européenne



FICHE OPERATION N°1 - « Renforcer l'employabilité des participants du PLIE »

Priorité 1:	<i>« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OS H:	<i>« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d'exécution:	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er Janvier 2024 et le 31 décembre 2024
Description et contexte de l'opération:	<p>Le Lot-et-Garonne est le département le plus petit de Nouvelle-Aquitaine avec une superficie proche de 5 400 km², soit 6% de la surface régionale. Avec plus de 333 000 habitants, le territoire représente 6% de la population de la région. Près d'un tiers des habitants lot-et-garonnais est âgé de 60 ans ou plus, la 5ème part la plus importante de Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>22,5% des emplois salariés privés du département sont localisés dans le secteur du commerce, c'est 4 points de plus qu'au plan régional. En Nouvelle-Aquitaine, il s'agit de la part la plus élevée enregistrée au sein des 12 départements. Cette tendance tient notamment à la présence de l'entreprise « Gifi », poids lourd du secteur et premier établissement du département en nombre de salariés dans le secteur du commerce. Parmi les principaux établissements du département, trois appartiennent à l'industrie (aéronautique et pharmaceutique), trois au commerce (commerces de détails) et quatre aux services. L'économie lot-et-garonnaise est également orientée vers l'agriculture, qui occupe une place importante dans le département (7% de l'emploi salarié et 16% des établissements). C'est la deuxième plus forte concentration de l'emploi dans l'agriculture après la Creuse. Le département dénombre près de 6 700 exploitations agricoles, engagées dans les grandes cultures, la polyculture, le polyélevage et les cultures maraîchères et fruitières.</p> <p>Au 3ème trimestre 2023, le taux de chômage dans le département de Lot-et-Garonne est de 6.2%, un taux inférieur à celui enregistré en France métropolitaine et dans le département Lot-et-Garonne (respectivement 6.9% et 7.1%). Après avoir atteint la barre des 8.8% au 3ème trimestre 2020, le taux de chômage a diminué à compter du dernier trimestre 2020. 48.2% des demandeurs d'emploi du département n'ont pas atteint le diplôme du Bac. 40.5% des demandeurs d'emploi sont inscrits depuis plus de 12 mois, dont 22.3% depuis plus de 24 mois.</p> <p>Sur le territoire de l'Agglomération d'Agen, on recense au 3ème trimestre 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none">• 8 412 demandeurs d'emploi de catégories A-B-C, soit -1.3% en un an.



Cofinancé par
l'Union européenne

- 2 276 seniors (+50 ans) soit 2% en un an,
- 3 404 demandeurs d'emploi longue durée et très longue durée, soit -8.5% de diminution en un an et -15.1% pour les DE ayant une durée de chômage supérieure à 2 ans.
- 1 091 bénéficiaires du RSA ayant l'obligation de travail (-8.6% en un an)
- 4054 personnes ayant un faible niveau de qualification (jusqu'au CAP/BEP) soit 48% des demandeurs d'emploi

L'insertion par l'emploi reste donc un des axes essentiels du plan d'actions de l'Agglomération d'Agen pour inverser cette tendance et le PLIE intervient sur tout le territoire de l'Agglomération qui se compose de 44 communes aujourd'hui.

L'Agglomération d'Agen souhaite dans cette opération deux axes d'actions :

- La première facilitant des parcours d'insertion professionnelle : ces parcours comprennent différentes étapes : construction de projet professionnel, formation, placement à l'emploi, suivi dans l'emploi. Les mises en situation de travail constituent un outil déterminant dans la construction de ces parcours, pour confronter les participants aux réalités du projet professionnel exploré.
- La seconde suite aux constats du manque de qualification, de confiance en soi...qui rendent difficiles l'intégration et la confrontation des participants du PLIE au monde économique. Des actions de développement de compétences par le biais de cette opération doivent être mises en œuvre pour pouvoir répondre aux-prérequis et attendus des entreprises.

Territoire d'intervention :

Le périmètre du PLIE couvre le territoire de l'Agglomération d'Agen et ses communes membres. Ce périmètre est en constante évolution de par les fusions successives avec les communes voisines. Il est donc amené à changer au fil de la programmation.

Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre :

Il s'agit de la mise en place :

Pour l'axe renforcer les parcours par des étapes d'immersion : Il s'agit de permettre aux participants du PLIE de bénéficier de mises en situation de travail cohérentes avec les objectifs de leurs parcours d'insertion professionnelle, de constituer un réseau d'employeurs sensibles à l'intégration des personnes éloignées de l'emploi pour renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement en favorisant la mise en situation professionnelle.

Pour l'axe renforcement de l'employabilité : il s'agit d'utiliser les dispositifs de renforcement de l'employabilité comme tremplin pour favoriser la professionnalisation des participants et élargir leurs opportunités sur le marché du travail en phase avec les besoins du territoire.

A titre d'exemple, les actions pourront être les suivantes :

LES ACTIONS COLLECTIVES

Il s'agit de proposer des actions autour de l'acquisition de savoirs être et de savoirs faire nécessaires à l'insertion professionnelle :

- Estime de soi
- Compétences numériques
- Ateliers socio-esthétiques
- Valorisation des compétences acquises à l'étranger
- Action « nos seniors ont du talent »
- ...



**Cofinancé par
l'Union européenne**

	<p>Toute autre action spécifique permettant aux personnes d'acquérir de renforcer leur employabilité répondant aux opportunités locales et aux besoins des secteurs en tension et en complément de ce qui existe dans le droit commun.</p> <p>LES ACTIONS ET AIDES INDIVIDUELLES</p> <p>Il s'agit d'accompagner les participants du PLIE dans leurs démarches d'actions liées à un parcours professionnel en prenant en charge tout ou partie des frais pédagogiques et des frais annexes</p> <p>A noter que les actions de formation ne sont pas éligibles au PN FSE+.</p>
<p>Cible de l'opération :</p>	<p>Pour être éligible à l'opération, le public devra être inscrit dans un parcours en tant que participant du PLIE de l'Agenais.</p> <p>A noter que les critères d'intégration du public au dispositif PLIE (fixés par le Protocole d'accord du PLIE de l'Agenais) s'évaluent à l'entrée du dispositif PLIE et non pour chaque opération FSE qui constitue les étapes de son parcours d'insertion.</p>
<p>Résultats et/ou réalisations attendus</p>	<p>Pour cette opération, il est attendu 40 participants du PLIE de l'Agenais, dont 25 participants pour l'axe renforcement de l'employabilité et 15 participants pour l'axe renforcement des parcours par des étapes d'immersion</p> <p>Critères d'évaluation qualitatifs</p> <p><u>Pour l'axe renforcement des parcours par des étapes d'immersion :</u></p> <p>L'objectif est de travailler en partenariat avec <i>a minima</i> deux employeurs afin de permettre aux participants du PLIE accompagnés dans une étape de parcours de mise en situation de travail de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valider ou acquérir des compétences professionnelles valider un projet professionnel • Établir ou rétablir un contact avec le milieu professionnel <p><u>Pour l'axe renforcement de l'employabilité :</u></p> <p>Il sera demandé aux opérateurs de vérifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que les référents de parcours étayent le positionnement du participant sur une des actions financées en fonction de l'historique de parcours et de la cohérence de l'action dans le parcours ; • Les actions de formation ne sont pas financées dans le cadre de cette opération
<p>Modalités de suivi de l'opération :</p>	<p>Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération</p> <p><u>Pour l'axe renforcement des parcours par des étapes d'immersion :</u></p> <p>15 participants accompagnés sur une étape de parcours "mise en situation de travail"</p> <p>2 conventions de partenariats avec les SIAE en cours</p> <p><u>Pour l'axe renforcement de l'employabilité :</u></p> <p>Nombre de participants du PLIE bénéficiant d'une action de renforcement de l'employabilité individuelle ou collective : 25</p>



	<p>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation</p> <p><u>Pour l'axe renforcement des parcours par des étapes d'immersion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Participants accompagnés : <ul style="list-style-type: none"> ○ Liste des participants de l'opération "Renforcer les parcours par des étapes d'immersion" ○ Fiche d'évaluation de l'étape, ○ Feuilles d'émargements des suivis réalisés par les référents PLIE et/ou extraction UP • Conventions de partenariat : <ul style="list-style-type: none"> ○ Conventions de partenariat avec les structures employeuse <p><u>Pour l'axe renforcement de l'employabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Liste des participants • Convention et/ou acte contractuel • Feuilles d'émargement et/ou éléments de vérification de service fait (bilans intermédiaires et ou final ou bilan pédagogique individuel ou attestation de participation à l'action)
<p>Critère de sélection spécifiques à l'opération</p>	<p>La réponse à cet appel à projet sera examinée par le comité de pilotage du Plan local pour l'insertion et l'emploi de l'Agenais en fonction de l'opportunité de la réponse aux attentes et aux objectifs du PLIE.</p> <p>Dans son examen des projets, le comité de pilotage portera une attention particulière aux points suivants :</p> <p>Effet levier pour l'emploi : le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un Impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire</p> <p>Prise en compte des caractéristiques du territoire. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage • Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire. • Capacité à mobiliser les partenaires. • Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE <p>Expérience du porteur de projet. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Références de la structure sur des activités similaires. • Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques. • Expertise reconnue en matière d'insertion des publics et des clauses d'insertion
<p>Montant FSE+ alloué</p>	<p>Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 45 000 €</p>



FICHE OPERATION N°2 - Renforcement de l'Employabilité

Priorité 1 :	<i>« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OS H :	<i>« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d'exécution :	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024
Description et contexte de l'opération :	<p>Le dynamisme économique de la Ville de Bordeaux doit être vecteur d'inclusion pour les personnes les plus en difficultés. Il est nécessaire d'apporter des solutions aux publics les plus fragiles et les plus éloignés du marché du travail, tout en s'intégrant dans une stratégie de développement économique et social durable du territoire.</p> <p>Le dispositif PLIE (Plan local pour l'Insertion et l'Emploi) créé en 1998 par la Ville de Bordeaux et ses partenaires locaux. Depuis sa création le PLIE de Bordeaux, a pour objectif de stabiliser, sur des emplois durables des personnes qui en étaient jusque-là écartées du fait de difficultés sociales et professionnelles, en fournissant une offre d'accompagnement renforcé pour l'accès et la stabilisation dans l'emploi des participants ou l'accès à la formation qualifiante.</p> <p>Les orientations du PLIE se situent dans le cadre du Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen et dans sa déclinaison locale, au regard des besoins du territoire.</p> <p>En 2022, le PLIE de Bordeaux a adopté son PROTOCOLE D'ACCORD pour la période 2022-2027. Il s'inscrit pleinement dans les enjeux économiques et sociaux au regard de l'évolution sociale et économique du territoire bordelais, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une prise en charge de publics les plus exclus du marché de l'emploi, avec néanmoins un objectif de retour à l'emploi durable qui tend vers les 50 % ▪ Une animation partenariale permettant la co-construction de nouvelles réponses ▪ Une forte mobilisation de l'outil Insertion par l'Activité Economique (IAE) pour la mise en oeuvre de parcours d'insertion sans rupture et une meilleure sécurisation professionnelle ▪ Une forte mobilisation de l'offre de formation ▪ Un positionnement du PLIE comme l'outil emploi-inclusion de la politique de la ville ▪ Une action à destination des entreprises et des acteurs économiques notamment dans une approche de Responsabilité Sociale et de développement durable ▪ L'inscription de ses missions et de son financement dans les objectifs du Programme Opérationnel National FSE+

En :

- Fournissant une offre d'accompagnement renforcé pour l'accès et la stabilisation dans l'emploi de ses participants,
- Contribuant au développement ou à la consolidation de solutions d'insertion auprès des publics cibles,
- Contribuant au développement ou à la consolidation de solutions de formation et d'insertion auprès de publics cibles,
- Contribuant à la mise en cohérence des interventions publiques au plan local pour le public ciblé.

Le public cible du PLIE est celui défini par le Programme Opérationnel National FSE+ :

Les personnes en recherche d'emploi qu'elles soient ou non inscrites auprès du service public de l'emploi, y compris les personnes en activité réduite subie, présentant une ou plusieurs des caractéristiques suivantes notamment :

- les femmes, les jeunes, les séniors, les personnes handicapées ou souffrant d'une affection de longue durée,
- les demandeurs d'emploi de longue durée ;
- Les travailleurs indépendants souhaitant retrouver un emploi salarié ;
- Les personnes inactives ;
- Les bénéficiaires de minimas sociaux (cette condition pourrait être vérifiée après l'entrée dans l'opération dès lors que l'accompagnement mis en place permet cette ouverture de droits);
- Les ressortissants de pays tiers ;
- Les personnes placées sous main de justice ;
- les personnes vivant dans des zones urbaines ou rurales prioritaires.
- Les salariés en insertion des structures d'insertion par l'activité économique et des entreprises adaptées.

Le Comité de Pilotage pourra définir des « groupes cibles » à prioriser, par exemple les habitants des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, les séniors, les femmes isolées, les allocataires du RSA, ... Ces groupes cibles pourront-être précisés dans les Appels à Projets élaborés par le PLIE.

Afin de contribuer aux parcours d'insertion des participants accompagnés dans le cadre du PLIE, cette opération doit consister à :

- Contribuer à lever les freins à la reprise d'emploi
- Mobiliser des étapes emploi (mises en situation professionnelles) dont l'objectif est de permettre la validation d'un projet professionnel, l'acquisition de compétences et de savoirs faire ainsi que d'une expérience professionnelle

Contribuer à lever les freins à la reprise d'emploi :

Afin de contribuer aux parcours d'insertion des participants, les référents de parcours s'appuient sur l'offre de service des partenaires qui constitue le « droit commun ».

Cette offre est principalement portée (ou financée) par la Région et Pôle emploi pour le champ de la formation professionnelle, par le Conseil Départemental pour ce qui relève de l'inclusion sociale.

Cette action a pour objectif de compléter cette offre de service « de droit commun » lorsqu'elle est insuffisante ou non adaptée au public cible, afin de lever les freins à l'insertion professionnelle durable. (Hors actions de formation relevant du Programme Opérationnel FSE+ Régional)



Cofinancé par
l'Union européenne

	<p>Le manque des savoirs de base, les difficultés à se mobiliser et les frais générés par la reprise d'activité ont été identifiés comme besoins, non ou partiellement couverts par le "droit commun ».</p> <p>Dans une logique d'additionnalité avec le service public de l'emploi et des lignes de partage, les actions éligibles porteront donc sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - garantir une meilleure mobilisation, préciser un projet professionnel, acquérir des savoirs être ou des savoirs de base - aides à la mobilité - aider à la reprise d'activité : frais d'inscription, frais liés à la reprise d'activité ou à la formation (frais de garde d'enfants, repas, déplacements, habillement, tenue professionnelle...) <p>Ces actions doivent s'inscrire dans un véritable parcours d'insertion cohérent, suivi par les participants et apporter une réelle plus-value pour leur accès à l'emploi durable.</p> <p>Mobiliser des étapes emploi (mises en situations professionnelles) :</p> <p>Afin de contribuer aux parcours d'insertion des participants accompagnés, les référents de parcours mobilisent des étapes emploi (mises en situations professionnelles) dont l'objectif est de permettre la validation d'un projet professionnel, l'acquisition de compétences et de savoirs faire ainsi que d'une expérience professionnelle.</p> <p>La capacité de recrutement des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). Il s'agit de développer une relation partenariale avec les SIAE permettant de construire des étapes d'insertion en situation réelle d'emploi pour les personnes accompagnées.</p>
<p>Territoire d'intervention :</p>	<p>Le territoire d'intervention est prioritairement Bordeaux mais peut concerner le bassin d'emploi en fonction des opportunités d'emploi.</p>
<p>Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre :</p>	<p>Contribuer à lever les freins à la reprise d'emploi :</p> <p>Cette action vise à améliorer l'accès à l'emploi ou à la formation qualifiante des participants du PLIE en levant les freins, en complément des actions dites « de droit commun ».</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide à la préparation du permis de conduire (initial ou complément d'heures) ; - Aide à la reprise d'activité : <ul style="list-style-type: none"> - Frais de repas, - Frais de garde d'enfant, - Frais de mobilité - Participation à l'achat de matériel ou d'équipement d'usage professionnel, - Frais de tests préalables à la reprise d'activité, - ... - Mobilisation des participants <ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux participants (soutien psychologique, image de soi, savoir être, ...) - Découverte de métiers <p>Mobiliser des étapes emploi (mises en situations professionnelles) :</p>



	<p>Les structures d’insertion par l’activité économique (SIAE) proposent des contrats à durée déterminée pour contribuer à l’insertion professionnelle.</p> <p>Dans le cadre de l’opération “Mise en situation de travail”, les périodes d’emploi ont principalement pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La validation ou l’acquisition de compétences professionnelles : en situation professionnelle les participants arrivent à développer de nouvelles compétences et/ou à renforcer celles qui seraient partiellement acquises - La validation d’un projet professionnel dans la confrontation directe avec une situation professionnelle - L’établissement ou le rétablissement d’un contact avec le milieu professionnel <p>Le PLIE doit pouvoir positionner ses participants sur ces contrats, selon les modalités suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Après avoir vérifié l’adéquation entre le poste proposé et les objectifs pédagogiques du parcours d’insertion du participant, les positionnements des publics cibles sur les contrats seront assurés par les Référents de parcours du PLIE de Bordeaux depuis la « Plateforme de l’Inclusion ». La Chargée de relation entreprises du PLIE, de même que les Référents de parcours, peuvent suivre les décisions quant aux candidatures, directement sur la plateforme. - Pendant l’exécution du contrat, le Référent de Parcours garde le participant en accompagnement, en fonction de ses besoins. Il continue l’accompagnement PENDANT l’emploi. C’est-à-dire qu’il assure le lien avec l’employeur et effectue le suivi dans le cadre du contrat de travail. Il assure le lien avec les autres référents de parcours et le/la correspondant-e désigné-e de la SIAE, pour prévenir ou résoudre les difficultés qui se présenteraient. - Le Référent de Parcours effectue un bilan sur l’apport de l’action dans le cadre du parcours d’insertion. Il travaille en étroite relation avec la chargée de relations entreprises du PLIE. Il peut également directement intervenir en suivi sur le lieu de travail du participant en relation avec le responsable hiérarchique. <p>Les mises en situations de travail constituent une étape dite “EMPLOI” dans le parcours du participant PLIE. Ces étapes générées par la présente opération sont valorisées par les référents dans le parcours du participant, et saisies dans “Up”.</p> <p>Le bénéficiaire pourra s’appuyer sur les ressources mises à disposition par le PLIE, notamment dans le cadre des missions de la Chargée de relations entreprises et des opérations d’accompagnement et de formation.</p> <p>Le lien avec les SIAE est formalisé par conventions, visant un objectif annuel physico-financier de mises en situations (nombre de participants PLIE concernés et coût salarial prévisionnel).</p>
Cible de l’opération :	Les participants du PLIE de Bordeaux. Pour être éligible à l’opération, le public devra être inscrit dans un parcours PLIE.
Calendrier prévisionnel	L’opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024.
Résultats et/ou réalisations attendus	Cette action devra permettre de faciliter l’accès à l’emploi durable ou à la formation d’au moins 45 participants.
Modalités de suivi de l’opération :	<p>Unité(s) de mesure permettant d’évaluer la mise en œuvre de l’opération</p> <p>Nombre de participants ciblés : 45</p>



	<p>Nombre de conventions de partenariat en cours avec les SIAE : 4</p> <p>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation</p> <p><i>Pour la contribuer à la lever les freins à la reprise d'emploi :</i></p> <p><u>Pour les aides individuelles :</u></p> <p>Dossier de demande de co-financement</p> <p>Conventions le cas échéant</p> <p>Feuilles d'émargement et/ou tous autres éléments de vérification de service fait</p> <p><u>Pour les autres actions :</u></p> <p>Conventions le cas échéant</p> <p>Feuilles d'émargement et/ou tous autres éléments de vérification de service fait</p> <p><i>Pour les mises en situations professionnelles :</i></p> <p>Liste des participants</p> <p>Fiche d'évaluation de l'étape</p> <p>Extraction "Arche" des suivis réalisés par les référents de parcours</p> <p>Conventions de partenariat en cours</p>
<p>Critère de sélection locaux spécifiques à l'opération</p>	<p><u>Les critères locaux de priorisation de l'opération :</u></p> <p>Effet levier pour l'emploi : le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un Impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire</p> <p>Prise en compte des caractéristiques du territoire. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage ○ Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire. ○ Capacité à mobiliser les partenaires. ○ Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE <p>Expérience du porteur de projet. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Références de la structure sur des activités similaires. ○ Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques. ○ Expertise reconnue en matière d'insertion des publics et des clauses d'insertion
<p>Montant FSE+ alloué</p>	<p>Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 40 000 €</p>





FICHE OPERATION N°3 - « 2024 Renforcement de l'employabilité - Espace Technowest »

Priorité 1 :	<i>« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OS H :	<i>« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d'exécution :	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024
Description et contexte de l'opération :	<p>Créé en 2001 à l'initiative des élus de son territoire, le PLIE Espace Technowest est un outil intercommunal qui permet d'agir en faveur de l'insertion et de l'emploi des personnes en difficulté de son territoire.</p> <p>Il s'appuie sur des partenariats institutionnels, associatifs et économiques qui permettent aux participants de coconstruire un parcours d'insertion jalonné d'étapes propices à la levée des différents freins à l'emploi qu'ils rencontrent.</p> <p>Cette succession d'étapes de parcours, structurée avec l'aide d'un référent unique (référent PLIE), constitue l'accompagnement global individualisé et renforcé qui doit conduire à l'insertion durable des personnes les plus en difficultés. Au service de cet objectif, le dispositif PLIE :</p> <ul style="list-style-type: none">• Coordonne et anime les acteurs territoriaux ;• Développe en permanence une ingénierie de projet pour que son plan d'action soit toujours corrélé aux réalités du bassin d'emploi sur lequel il agit ;• Mobilise les financements nécessaires à l'atteinte de ses objectifs. <p>Les axes prioritaires et la stratégie d'intervention du dispositif PLIE ont été définis suite à un travail de concertation avec les élus et les partenaires. Ces axes reposent sur les constats effectués sur la période précédente mais également sur les réalités socio-économiques du territoire. Ces axes prennent également en compte les priorités d'intervention de la version 4 du projet de Programme opérationnel national du FSE+.</p> <p>Axe 1 : L'amélioration de la prescription et la mise en œuvre d'un accompagnement global, individualisé et renforcé pour chaque participant</p> <p>Axe 2 : L'amélioration de l'implication des entreprises dans les parcours</p>



Cofinancé par
l'Union européenne

	<p>Axe 3 : Renforcer l'ingénierie de parcours et la coordination avec les partenaires pour répondre aux besoins des participants et du territoire</p> <p>Axe 4 : L'animation des partenaires et des parcours</p> <p>Cette opération consiste à mettre en œuvre des actions dans l'objectif de lever certains freins périphériques à la reprise d'emploi, identifiés dans le cadre de l'accompagnement réalisé par les référents PLIE.</p> <p>Il s'agit de proposer 2 axes d'intervention du PLIE Technowest, afin de favoriser la dynamique d'accompagnement, la mise en œuvre d'actions de remobilisation et consolider la reprise d'activité des participants du PLIE.</p> <p>1. Mise en œuvre des étapes de parcours au sein d'Associations Intermédiaires, de CCAS et de collectivités territoriales</p> <p>Ces étapes de parcours représentent une étape bien souvent essentielle, dans un environnement propice à la montée en compétence et à un réajustement de certains freins liés à l'emploi.</p> <p>2. Cellule de soutien psychologique à destination des participants du PLIE</p> <p>Les freins santé et plus particulièrement psychologiques sont de plus en plus fréquents dans l'accompagnement des publics PLIE. Les réponses territoriales existantes (CMP, psychologue de département) sont sur-sollicités, avec des attentes très longues avant un Rdv.</p> <p>La mise en œuvre d'une cellule d'écoute par un psychologue dédié pour les participants PLIE permet de prendre en compte plus rapidement certaines souffrances exprimées dans le cadre de l'accompagnement PLIE et éviter une accentuation des problématiques afférentes.</p> <p>Cette cellule psychologique constitue ainsi un appui au référent PLIE dans le cadre de leurs missions liées à l'accompagnement socio-professionnels.</p>
<p>Territoire d'intervention :</p>	<p>Le territoire d'intervention du PLIE Espace Technowest.</p>
<p>Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre :</p>	<p>1. Mise en œuvre des étapes de parcours au sein d'Associations Intermédiaires, de CCAS et de collectivités territoriales</p> <p>L'objectif global est de proposer des étapes dans le cadre d'un parcours d'insertion pour des participants du PLIE par la mise en situation de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retrouver un rythme de travail et des repères professionnels • Recréer du lien social par le travail en équipe • Redynamiser un parcours vers l'emploi • Acquérir des compétences techniques supplémentaires • Appréhender les opportunités/avantages et les contraintes engendrés par le travail, et ce afin de construire un projet professionnels réaliste, cohérent, • Lever les freins périphériques à l'emploi et gérer les contraintes liées à la reprise d'un emploi.



	<p>Les référents PLIE positionnent les participants sur des étapes de parcours de mise en situation de travail. Ces étapes emploi visent à acquérir une expérience professionnelle, développer de nouvelles compétences et des savoir être.</p> <p>Pour mettre en œuvre ces étapes de parcours, le PLIE développe un partenariat avec les Associations Intermédiaires, les CCAS et les collectivités du territoire.</p> <p>2. Cellule de soutien psychologique à destination des participants du PLIE</p> <p>Cette action s'adresse aux participants du PLIE présentant des troubles, fragilités d'ordre psychologique identifiés dans la cadre de l'accompagnement PLIE par le référent, et/ou l'expression d'un mal-être. L'objectif est de proposer un premier niveau de réponse rapide, dans un contexte où les Rendez-vous au sein des CMP et du psychologue du département sont de plus en plus rallongés (jusqu'à 3-4 mois d'attente).</p> <p>Un à 2 rendez-vous avec un psychologue prestataire du PLIE pourront être pris dans un délai d'1 mois maximum, sur un lieu de permanence proche du domicile du participant.</p> <p>Cette mise à disposition d'un psychologue permettra de palier au temps d'attente nécessaire pour enclencher un accompagnement/suivi psychologique sur du long terme, mais également pourra être utilisée sur un besoin ponctuel d'échange et d'écoute avec un psychologue ne nécessitant pas de suivi thérapeutique sur le long terme.</p> <p><u>Modalités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les rendez-vous seront pris par l'intermédiaire des référents PLIE via la fiche de positionnement du PLIE. - Le référent de parcours PLIE évalue la nécessité d'une orientation vers cette cellule psychologique. - Le professionnel psychologue sera en lien avec le référent PLIE pour confirmer l'état de présence du participant, en transmettant la feuille d'émargement correspondante. - Les lieux d'accueil seront situés sur l'ensemble du territoire afin de faciliter la mobilité pour les participants. - Un participant PLIE pourra bénéficier de 2 rendez-vous maximum par an avec le professionnel psychologue. - La mise en œuvre de cette prestation « mise à disposition d'un psychologue » pour les participants du PLIE sera évaluée par le PLIE en milieu d'année et fin d'année.
Cible de l'opération :	Les participants du PLIE Espace Technowest (cf. Présentation du PLIE). Pour être éligible à l'opération, le public devra être inscrit dans un parcours PLIE.
Calendrier prévisionnel	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024.
Résultats et/ou réalisations attendus	<p>Les résultats attendus sont les suivants :</p> <p>D'une manière générale, l'opération doit contribuer à la reprise d'un rythme de travail, au renforcement de la confiance en soi, un lien social des participants PLIE, en validant leur projet et/ou en développant leurs compétences et/ou en leur permettant d'acquérir une expérience.</p> <p>Le partenariat avec les structures employeuses devront être formalisées dans des conventions de partenariat.</p>



	L'opération participe également à soutenir le participant dans l'expression de sa difficulté, favoriser l'aide à la prise de décision et être davantage acteur de son parcours.
Modalités de suivi de l'opération :	<p>Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en situation de travail <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de conventions de partenariat en cours : 3 - Nombre de personnes mises en situation de travail : 30 2. Cellule de soutien psychologique <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rendez-vous : 20 - Nombre de participants : 10 <p>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en situation de travail <ul style="list-style-type: none"> - Liste des participants (Extraction Arche) - Fiches d'évaluation individuelles d'étape de mise en situation professionnelle - Extraction Arche des suivis réalisés par les référents de parcours - Convention de partenariat en cours avec les structures employeuses 2. Cellule de soutien psychologique <ul style="list-style-type: none"> - Liste des participants (Extraction Arche) - Feuille d'émargement des participants PLIE justifiant de leur présence aux RDV - Bilan annuel de l'action
Critère de sélection locaux spécifiques à l'opération	<p>Effet levier pour l'emploi : le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire.</p> <p>Prise en compte des caractéristiques du territoire. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage • Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire. • Capacité à mobiliser les partenaires. • Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE <p>Expérience du porteur de projet. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Références de la structure sur des activités similaires. • Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques. • Expertise reconnue en matière d'insertion des publics et des clauses d'insertion



**Montant FSE+
alloué**

Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de **16 000 €**



**Cofinancé par
l'Union européenne**

FICHE OPERATION N°4

“Favoriser le passage à l’action en vue d’une insertion professionnelle”

Priorité 1 :	<i>« Favoriser l’insertion professionnelle et l’inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OS H :	<i>« Favoriser l’inclusion active afin de promouvoir l’égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l’employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d’exécution :	L’opération devra être mise en œuvre entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024
Description et contexte de l’opération :	<p>Il s’agit de mettre en œuvre des actions en direction des participants du PLIE qui les aideront à la levée des freins psychosociaux, leur mise en action, la vérification et/ou la montée de leurs compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des périodes de mise en situation professionnelle dont l’objectif est de permettre la validation d’un projet professionnel, l’acquisition de compétences et de savoirs faire ainsi que d’une expérience professionnelle. Ces actions sont réalisées en lien direct avec les employeurs qu’ils soient publics ou privés, notamment les structures d’Insertion par l’Activité Economique (SIAE). - Des permanences d’écoute animées par un psychologue/professionnel de la santé seront proposées afin de : <ul style="list-style-type: none"> . Permettre à l’équipe du PLIE de s’appuyer sur une évaluation des aptitudes du participant à engager une démarche de retour vers l’emploi et de proposer des suivis mieux adaptés à la situation du participant lorsque cela se révèle nécessaire. . Soutenir les participants en prenant en compte leurs problématiques sociales, familiales ou de santé globale pour favoriser l’articulation des actions d’insertion sociale et professionnelle. . Apporter un soutien technique aux équipes œuvrant dans le champ de l’insertion professionnelle du territoire, en lien avec les missions du PLIE. - Le financement d’aides individuelles nécessaires à la mise en place des parcours d’insertion, comme les aides à la mobilité, les frais d’inscriptions, les équipements spécifiques,.. peut être envisagé. - La mise en place d’actions spécifiques qui correspondent aux besoins individuels et collectifs repérés auprès des participants qui, parallèlement ou conjointement aux actions d’élaboration d’un projet professionnel, vont permettre aux participants de devenir auteur et acteur afin de s’approprier leur démarche d’insertion professionnelle. Ces actions sont aussi celles qui concernent les freins périphériques d’accès à l’emploi, liés à l’estime de soi, aux capacités personnelles d’appréhender la relation aux autres dans une démarche de recherche ou d’emploi. <p><i>Cf protocole du PLIE du Grand Périgueux 2022-2027 https://www.mde-grandperigueux.fr/emploi/plie-du-grand-perigueux</i></p>

**Territoire
d'intervention :**

Le territoire d'intervention sera l'Agglomération du Grand Périgueux. Un élargissement du territoire d'intervention possible, en fonction des opportunités.

**Finalité,
contenu et
modalité de
mise en œuvre
:**

Permettre aux participants du PLIE d'engager une démarche de retour vers l'emploi soit par des périodes d'emploi, soit par un soutien aux participants pour la prise en compte de leurs problématiques.

Il s'agit de mettre en place des actions pouvant soutenir les participants rencontrant des difficultés dans leur insertion professionnelle par manque d'expérience, de compétence, de qualification ou parce qu'ils ne peuvent engager des démarches en raison de problématiques périphériques, en leur proposant un lieu d'écoute.

Deux actions à minima sont attendues :

1) La permanence d'écoute

Elle devra apporter un soutien aux participants, en prenant en compte leurs problématiques sociales, familiales ou de santé globale pour favoriser l'articulation et la mise en œuvre d'actions d'insertion sociale et professionnelle. Plusieurs axes d'intervention sont visés :

- *Un soutien direct (de mobilisation)*

Des entretiens individuels seront proposés lorsqu'une situation nécessite un soutien ponctuel ou un accompagnement préalable à une prise en charge de santé, principalement lié au mal-être, à une fragilité psychologique et/ou physique.

L'orientation vers la permanence fera l'objet d'une concertation préalable entre l'accompagnateur emploi et le professionnel de santé.

L'intervention et l'évaluation du professionnel de santé pourra favoriser une orientation vers un service médical spécialisé lorsque cela sera nécessaire ou une prise en charge adaptée.

La personne pourra être orientée vers la permanence d'écoute pour l'aider dans le passage à l'action, pour faciliter ses démarches et valider l'accompagnement vers le soin.

- *Un soutien indirect*

Un soutien technique aux accompagnatrices emploi et/ou autres techniciens sur le PLIE sous la forme d'un travail d'analyse de situations et d'échange de pratiques pourra être proposé à partir d'un agenda préalablement défini.

Il permettra d'aider l'accompagnateur emploi dans l'accompagnement de la personne lorsqu'une problématique de mal-être ou de santé est repérée comme un frein à l'insertion professionnelle.

Une participation aux coordinations de parcours sur invitation du PLIE pourra être organisée ainsi qu'un travail de réseau avec les structures d'insertion professionnelles et/ou de soins du territoire.

Les modalités :

Sur cette action, chaque participant du PLIE est et restera accompagné par un accompagnateur emploi unique qui lui est désigné lors de son entrée dans le PLIE, en commission d'accès et de suivi et lui assure un accompagnement renforcé.

Un professionnel de santé sera présent dans des lieux de permanence qui seront définis en fonction des disponibilités et des besoins.

Du fait de sa mobilité, le professionnel s'adaptera à la demande des accompagnateurs emploi sur le territoire concerné :

- la prise de rendez-vous du participant sera assurée par son accompagnateur emploi, qui fait le lien avec le professionnel via une fiche de positionnement,

- le professionnel assure la liaison avec l'accompagnateur emploi une fois le rendez-vous honoré,

- un suivi régulier de la réalisation de la permanence sera fait en lien avec l'équipe d'animation du PLIE (qui s'assurera de la réalisation de l'action et de son suivi),

Ainsi, en cas d'absence du participant avec le professionnel de santé, un travail de reprise de l'accompagnement est possible entre le l'accompagnateur emploi et le participant.

La mobilité du professionnel permet d'approcher les personnes les plus en difficulté qui peuvent rencontrer des problèmes pour se rendre à la permanence. Ce temps doit être organisé, cadré sur la durée d'intervention du professionnel de santé.



**Cofinancé par
l'Union européenne**

Les obligations de la structure bénéficiaire :

Le bénéficiaire s'engage à :

- Communiquer le présent appel à projet et à sa réponse pédagogique au professionnel de santé affecté,
- Mettre à la disposition du professionnel l'ensemble des moyens nécessaires à la bonne réalisation de la prestation (logistique notamment),
- Assurer la disponibilité et la participation du professionnel aux instances mises en place par le PLIE lorsque cela est nécessaire (coordination des parcours ..),
- Garantir la confidentialité des renseignements collectés dans les dossiers individuels des personnes accompagnées.

De plus, l'équipe d'animation du PLIE du Grand Périgueux établira avec le professionnel de santé un lien fonctionnel régulier (téléphonique et physique) dans le cadre de la mise en œuvre et la réalisation de l'opération.

2) Les mises en situation de travail

Les « périodes d'emploi » sont des outils d'insertion professionnelle nécessaires dès lors qu'elles sont considérées comme une étape du parcours et non comme une solution à long terme.

Les contrats aidés notamment permettent de faire évoluer le projet professionnel en conciliant accompagnement et emploi.

Les principaux apports de ces contrats sont :

- La validation ou l'acquisition de compétences professionnelles,
- La validation d'un projet professionnel,
- L'établissement ou le rétablissement d'un contact avec le milieu professionnel.

C'est dans ce cadre que s'intègre l'action de « mises en situation d'emploi ».

Cette action favorise la mobilisation « des étapes d'emploi » dans le cadre d'un parcours (mises en situation professionnelles) dont l'objectif est de permettre la mise en emploi d'une personne, la validation d'un projet professionnel, l'acquisition de compétences et de savoirs faire ainsi que l'acquisition d'une expérience professionnelle.

La capacité de recrutement des employeurs publics, associatifs et des SIAE, permet de construire des étapes d'insertion durable, en situation réelle d'emploi, pour les participants du PLIE.

Il s'agit également de développer des partenariats emploi avec :

- les collectivités du territoire,
- les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ou des établissements privés ayant entrepris une démarche d'insertion professionnelle des publics ciblés par le PLIE. Cela passe par une relation partenariale basée sur une offre de service d'aide au recrutement, d'accompagnement à la mise en œuvre de formations complémentaires spécifiques (notamment dans le cadre du PEC).
- les associations du territoire.

La capacité de recrutement de ces employeurs permet de construire des étapes d'insertion durable en situation réelle d'emploi pour les participants du PLIE.

Il est demandé au bénéficiaire de mettre en œuvre les modalités opérationnelles des mises en situation de travail, qui recouvrent notamment le développement du partenariat avec les employeurs, le suivi administratif, quantitatif et qualitatif de l'opération.

Le bénéficiaire pourra s'appuyer sur les ressources mises à disposition par le PLIE.

3) En option : La mise en place d'une action et/ou d'un service

Partant des constats que certains participants rencontrent des difficultés particulières pour avancer dans leurs démarches d'insertion professionnelle, il peut être nécessaire de proposer un service complémentaire.



Cofinancé par
l'Union européenne

Par conséquent, il est possible de mettre en œuvre une action/un service permettant de travailler sur la ou les difficultés repérées. L'objectif est d'aider dans la levée des freins, venant compléter l'offre de service du droit commun et des partenaires au service des participants PLIE.

Cible de l'opération :

Les participants du PLIE du Grand Périgueux. Pour être éligible à l'opération, le public devra être inscrit dans un parcours PLIE.

Résultats et/ou réalisations attendus

1)La permanence d'écoute

L'intervention du professionnel de santé sera proposée pendant toute la durée d'inscription de la personne dans un parcours PLIE lorsqu'une problématique est repérée comme un frein à l'insertion professionnelle.

L'analyse de situations proposée aux accompagnateurs emploi en soutien technique permettra de poser un regard clinique sur les difficultés rencontrées dans l'accompagnement de la personne et d'élaborer une « stratégie » de prise en charge la mieux adaptée possible.

L'intervention du professionnel de santé pourra alors se décliner comme suit :

- Repérer la difficulté de la personne et/ou de l'accompagnateur emploi à partir de l'analyse de situation.
- Soutenir la personne dans l'expression de sa difficulté
- Proposer des entretiens tripartites pendant ou à la fin de son « suivi ».

Si la personne est dans le déni de ses difficultés, il pourra être proposé un soutien technique renforcé à l'accompagnateur emploi avec pour objectifs :

- de mieux identifier la problématique de la personne et les troubles associés (troubles du comportement, effets d'un traitement, rapport à la réalité),
- d'adapter l'accompagnement à la problématique et d'éviter une situation de crise,
- d'aider la personne à redéfinir le cadre de sa démarche (les objectifs, les finalités),
- d'accompagner l'accompagnateur emploi dans la redéfinition du cadre lié à son intervention,
- de favoriser une orientation progressive vers un service spécialisé.

Pour cela, il sera attendu de répondre aux indicateurs d'évaluation suivants :

Quantitatifs :

- Nombre de permanences proposées,
- Nombre de participants orientés,
- Nombre de participants accompagnés.

Qualitatifs :

- Typologie du public PLIE,
- Fréquence du suivi du participant,
- Liens avec le PLIE et les accompagnateurs emploi,
- Lien et mobilisation du partenariat
- Situation du participant à la sortie de l'opération (déblocage de situation).

2)Les mises en situation de travail

Il est attendu :

- une collaboration entre les employeurs ciblés et le PLIE du Grand Périgueux, par l'ouverture des postes à pourvoir aux participants du PLIE, afin de leur permettre de se mettre en action, de se confronter au marché de l'emploi et de faire évoluer leur projet professionnel dans la durée. De manière plus précise, il s'agit d'établir un lien entre la structure employeuse, la référente d'étape et le participant PLIE.
- le retour à l'emploi durable grâce à ces étapes du « parcours emploi », notamment des publics intégrés aux missions liées à la clause sociale sur les marchés auxquels ils pourront avoir accès mais aussi au sein de structures employeuses partenaires du PLIE (non limitatif).
- D'autres partenariats pourront être envisagés (collectivités, associations...).

3)En option : La mise en place d'une action et/ou d'un service

Il pourra être proposé des « ateliers » à thèmes, des sorties...tout ce qui pourra aider les participants à passer à l'action et avancer dans ses démarches, comme :

- L'utilisation du numérique,



- Les problèmes de mobilité, d'avance de frais,
- Les problèmes de garde des enfants,
- Les difficultés à s'intégrer en milieu professionnel,
- L'absence de projet professionnel déterminé,
- L'absence de souhait de formation,
- Le manque de confiance en soi,
- L'absence de motivation,
- Les idées reçues sur les personnes ou sur les employeurs...

Modalités de suivi de l'opération :

Unités de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération :

1) La permanence d'écoute :

- Nombre de permanences réalisées : 10 avec les participants et/ou contacts avec les accompagnatrices emploi du PLIE
- Nombre de participants accompagnés : 10 personnes

2) Les mises en situation de travail :

- Nombre de participants sur l'action : 10
- Nombre de conventions de partenariat en cours : 5

3) En option : La mise en place d'une action et/ou d'un service :

- Nombre de participants : 8
- Nombre d'action/service : 1

Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation :

1) La permanence d'écoute :

Nombre de permanences réalisées :

- Liste des permanences tenues

Nombre de participants accompagnés :

- Liste des participants (extraction Viesion)
- Feuilles d'émargement des participants

2) Les mises en situation de travail :

Nombre de participants sur l'action :

- Liste des participants (extraction Viesion)
- Fiche d'évaluation de l'étape

Nombre de conventions de partenariat en cours :

- Conventions de partenariat en cours.

3) En option : La mise en place d'une action et/ou d'un service

Nombre de participants :

- Liste des participants (extraction Viesion)
- Feuilles d'émargement des participants

Nombre d'action/service :

- Bilan de l'action/service

Critère de sélection

La réponse à cet appel à projets sera examinée par le comité de pilotage du PLIE du Grand Périgueux en fonction de l'opportunité de la réponse aux attentes et aux objectifs du PLIE.
Dans son examen des projets, le comité de pilotage portera une attention particulière aux points suivants :



**Cofinancé par
l'Union européenne**

spécifiques à
l'opération

Les critères locaux de priorisation de l'opération :

- **Effet levier pour l'emploi** : le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un Impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire
- **Prise en compte des caractéristiques du territoire.** Par exemple :
Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage.
Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire.
Capacité à mobiliser les partenaires.
Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE.
- **Expérience du porteur de projet. Par exemple :**
Références de la structure sur des activités similaires.
Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE, des entreprises et des besoins spécifiques.
Expertise reconnue en matière d'insertion des publics et de relations avec les entreprises.

Montant FSE+
alloué

Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de **15 000 €**



Cofinancé par
l'Union européenne

FICHE OPERATION N°5

« Renforcement de l'Employabilité des participants »

Priorité 1 :	« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »
OSH :	« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »
Période d'exécution :	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024.
Description et contexte de l'opération :	<p>Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des Graves s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux hommes et aux femmes, jeunes et adultes qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.</p> <p>Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Il s'inscrit dans le cadre des orientations définies par le protocole d'accord 2022/2027.</p> <p>Le PLIE des Graves accompagne en file active 300 à 350 participants.</p> <p>Cette opération propose des étapes de parcours favorisant la levée de freins à l'emploi ou d'élever le niveau d'employabilité des participants.</p>
Territoire d'intervention :	<p>Territoire d'intervention du PLIE des Graves qui couvre un territoire composé de 14 communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La commune de Bègles, • La Communauté de communes de Montesquieu (13 communes). <p>Un élargissement du territoire d'intervention est possible en fonction des opportunités d'emploi et du lieu de réalisation des actions.</p>

**Finalité, contenu
et modalité de
mise en œuvre :**

« Levée des freins à l'Emploi »

Finalités :

- Lever les freins d'accès à la formation et à l'Emploi durable des participants
- Lever les freins à l'emploi dans le domaine de la mobilité
- Favoriser l'accès des participants sur des métiers en tension

Contenu :

- Actions de préparation et de mobilisation sur des métiers qui recrutent en mobilisant les employeurs de ces secteurs,
- Actions de mobilité, techniques de recherche d'emploi,
- Actions de mobilisation ou remobilisation professionnelle, notamment pour le public sénior,
- Financement d'aides individuelles pour la levée des freins sociaux et professionnels.

Les actions de formation ne sont pas éligibles au PN FSE+

Modalités de mise en œuvre :

- Recueil des besoins auprès des Référents-es du territoire
- Rédaction des cahiers des charges des actions à mettre en œuvre
- Mise en concurrence des prestataires sollicités par type d'action
- Coordination relation Référents-es/Prestataires
- Saisie des données relatives aux participants suivis dans la base de données UP Viesion
- Respect des procédures administratives
- Recherche systématique de complémentarité avec les dispositifs de droit commun.

Les participants seront positionnés par les Référents-es.

« Mises en situation professionnelle »

Finalités :

Proposer des mises en situation professionnelle aux participants du PLIE à temps partiel ou à temps complet leur permettant de valider, construire et confirmer leur projet professionnel, et favoriser l'accès à un emploi durable. L'objectif étant de :

- o Retrouver un rythme de travail,
- o Retrouver un lien social par le travail en équipe,
- o Retrouver une utilité sociale
- o Se redynamiser pour engager un parcours vers l'emploi,
- o Acquérir des compétences techniques supplémentaires.

Contenu :

Mises en situation professionnelle des participants du PLIE dans le cadre d'emplois aidés, de CDDI et dans le cadre de contrats à durée déterminée proposés notamment par les collectivités locales, établissements publics, structures d'insertion par l'activité économique et associations du territoire.

Articulation étroite avec les référents-es de parcours et les chargés-es de relations entreprises pour optimiser l'insertion de ces emplois de parcours.

Modalités de mise en œuvre :

- Recrutement de participants du PLIE en PEC, CDDI, CDD par des structures du territoire
- Mise en œuvre et suivi des conventions de mises en situation professionnelle avec les structures concernées
- Organisation et animation de comités de suivi avec chaque entité employeur
- Saisie des données dans UP Viesion
- Saisie des indicateurs dans MDFSE+

Les opérateurs devront produire tout document prouvant la réalisation physique de l'opération.



**Cofinancé par
l'Union européenne**

	Les participants du PLIE des Graves seront positionnés par les référents-es ou la-le chargé-e de Relations entreprises.
Cible de l'opération :	Pour être éligible à l'opération, le public devra être inscrit dans un parcours PLIE.
Calendrier prévisionnel	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024.
Résultats et/ou réalisations attendus :	<p>« Levée des freins à L'Emploi »</p> <p>Résultats quantitatifs attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendre vers 25 participants en 2024 <p>Résultats qualitatifs attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'articulation avec les référents et les chargés de relations entreprises pour l'optimisation des parcours vers l'emploi, • Développer la mutualisation des actions avec d'autres PLIE, • Favoriser l'accès à la formation pré qualifiante et qualifiante, • Favoriser l'utilisation autonome de l'offre de transports sur le territoire du PLIE de Graves et Bordeaux Métropole, • Renforcer la prise en compte des publics seniors et travailleurs handicapés • Promouvoir et respecter les principes horizontaux : l'égalité des genres et l'égalité femmes-hommes, l'égalité des chances et la non-discrimination, et l'accessibilité des personnes handicapées. • Nombre annuel de participants seniors et TH ayant bénéficié des actions <p>« Mises en situation professionnelle »</p> <p>Résultats quantitatifs attendus :</p> <p>Mettre en situation de travail les participants du PLIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans des contrats à durée déterminée auprès d'employeurs publics partenaires • Dans des contrats à durée déterminée auprès d'employeurs de l'insertion par l'activité économique <p>Réalisations attendues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les actions de droit commun et du PLIE pour optimiser les parcours mis en œuvre • Renforcer l'articulation avec les référents-es et les chargés-es de relations entreprises pour optimiser l'accès à l'Emploi durable • Participer aux comités de suivis associant référents-es, chargés-es de relations entreprises, équipe d'animation, structures employeurs • Renforcer la prise en compte des seniors • Renforcer l'articulation avec les structures du Handicap pour les participants.es concernés.e.s <p>Promouvoir et respecter les principes horizontaux : l'égalité des genres et l'égalité femmes-hommes, l'égalité des chances et la non-discrimination, et l'accessibilité des personnes handicapées.</p>



Modalités de suivi de l'opération :

« Levée des freins à L'Emploi »

Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération :

- Nombre d'actions mises en œuvre chaque année : 2 minimum
- Nombre de participants du PLIE ayant bénéficié de l'opération : 25

Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation :

Nombre d'actions :

- Liste des actions
- Conventions signées avec les prestataires
- Bilan global de chaque action et évaluation individuelle

Nombre de participants :

- Liste des participants par action
- Emargements des participants

« Mises en situation professionnelle »

Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération :

- Nombre de participants : 15 minimum
- Nombre de conventions actives avec les structures employeuses : 1 à minima

Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation :

Nombre de participants :

- Liste des participants de l'opération
- Fiche d'évaluation de l'étape ou extraction ARCHE de l'étape de parcours correspondante

Nombre de conventions :

- Convention(s) de partenariat avec les structures employeuses

Critères de sélection spécifiques à l'opération :

Les critères locaux de priorisation de l'opération :

Effet levier pour l'emploi : Le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un Impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire.

Prise en compte des caractéristiques du territoire. Par exemple :

- Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage.
- Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire.
- Capacité à mobiliser les partenaires.
- Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE.

Expérience du porteur de projet. Par exemple :

- Références de la structure sur des activités similaires.
- Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques.
- Expertise reconnue en matière d'insertion des publics et des clauses d'insertion.



Cofinancé par
l'Union européenne

	La réponse à cet appel à projet sera examinée par le comité de pilotage du PLIE des Graves qui statuera sur sa pertinence au regard des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE des Graves 2022/2027.
Montant FSE+ alloué	Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de : 30 000 €



Cofinancé par
l'Union européenne

FICHE OPERATION N°6 - « RENFORCER L'EMPLOYABILITE DES PARTICIPANTS »

Priorité 1 :	<i>« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OSH :	<i>« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d'exécution :	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024
Description et contexte de l'opération :	<p>Le P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des Hauts de Garonne s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux hommes et aux femmes, en situation de pauvreté ou menacées de l'être et qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle, ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi. Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Il s'inscrit dans le cadre des orientations définies par le protocole d'accord 2022/2027.</p> <p>Le PLIE des Hauts de Garonne accompagne en file active environ 500 participants à un instant T</p> <p>Les opérations d'accompagnement renforcé des participants seront confiées à des structures d'accueil de publics par l'intermédiaire de postes de référent(e)s de parcours.</p>
Territoire d'intervention :	Le territoire d'intervention du PLIE des Hauts de Garonne, en référence à son protocole d'accord.
Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre :	<p><u>Finalités et Contenu</u></p> <p>Dans le cadre de cette orientation seront mis en œuvre des actions permettant de lever les freins à l'emploi des participants, du type :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions de remobilisation professionnelle et de reprise de confiance en soi • Actions de Développement de l'employabilité des participants dans différents secteurs d'activités • Actions d'Identification des compétences et transfert de compétences • Actions de Préparation des entretiens de recrutement (inclus Handicap) • Actions permettant la valorisation des savoir-faire des candidats • Actions de citoyenneté

- Actions mobilisant les valeurs du sport et de la culture...

L'ensemble des actions proposées devront se construire en complémentarité des dispositifs de droit commun.

Par ailleurs, l'ensemble des actions proposées nécessiteront un lien opérationnel et régulier avec l'ensemble des référents de parcours PLIE, prescripteurs du P.L.I.E. des Hauts de Garonne.

Le bénéficiaire, s'il ne détient pas la compétence en interne, pourra s'appuyer, par voie d'appels à consultation, sur des opérateurs compétents. A ce titre, il devra justifier des règles propres au code de la commande publique.

Modalité de mise en œuvre :

- Mettre à la disposition du personnel affecté à l'opération l'ensemble des moyens nécessaires à la bonne réalisation de la mission (logistique notamment),
- Réaliser l'ensemble de ses missions propres, en relation avec un réseau de partenaires sur son territoire.
- Garantir la confidentialité des renseignements collectés dans les dossiers individuels des personnes accompagnées et respecter les règles RGPD
- Assurer la continuité du service en cas d'empêchement (congrés, absence de moyenne ou longue durée),
- Saisir et vérifier les informations et étapes réalisées à l'aide du logiciel VIESION mis à disposition par le P.L.I.E des Hauts de Garonne.

Cible de l'opération :

Les participant-e-s du P.L.I.E. des Hauts de Garonne. Pour être éligible à l'opération, le public devra être inscrit dans un parcours PLIE.

Résultats et/ou réalisations attendus

Réalisations attendues :

Coordonner l'ensemble des étapes de parcours à l'échelle du P.L.I.E. des Hauts de Garonne ; le nombre d'étapes attendu est de 150 étapes à minima

- **Développer des étapes de parcours P.L.I.E.**, au profit des participant-e-s, centrées sur la remobilisation sociale et professionnelle, des actions de citoyenneté, la reprise de confiance en soi, la valorisation des compétences professionnelles et leur transfert vers d'autres secteurs pour lesquels les participants du PLIE auraient des appétences, la valorisation des personnes bénéficiant d'une RQTH dans le monde de l'entreprise, la mobilisation de supports culturels et sportifs comme outil de remobilisation sociale...
- **Développer des étapes de parcours P.L.I.E.** centrées sur les découvertes/initiations métiers et développement de compétences des participant-e-s sur des premiers gestes techniques (ces actions seront développées en mode prestation) ;

Les indicateurs de réalisation devant être pilotés par le bénéficiaire :

- Nombre total de participants
- Nombre de participants par genre
- Nombre de participants chômeurs de longue durée (droit national)
- Nombre de participants handicapés

Les indicateurs de résultats devant être pilotés par le bénéficiaire :

- Nombre de participants en formation ou en études au terme de leur participation



**Cofinancé par
l'Union européenne**

<p>Modalités de suivi de l'opération :</p>	<p>Unités de mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'étapes de parcours : 150 étapes minimum <p>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation :</p> <p>Pour les étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liste des étapes de parcours • Fiches de positionnement sur les actions/étapes • Feuilles d'émargement du participant et du personnel affecté à la mise en œuvre des actions • Bilan de l'action par typologie d'étapes.
<p>Critère de sélection spécifiques à l'opération</p>	<p>Effet levier pour l'emploi : le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un Impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire</p> <p>Prise en compte des caractéristiques du territoire. Par exemple :</p> <p>Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage</p> <p>Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire.</p> <p>Capacité à mobiliser les partenaires.</p> <p>Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE</p> <p>Expérience du porteur de projet. Par exemple :</p> <p>Références de la structure sur des activités similaires.</p> <p>Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques.</p> <p>Expertise reconnue en matière d'insertion des publics et des clauses d'insertion</p>
<p>Montant FSE+ alloué</p>	<p>Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 45 000.00 €</p>





FICHE OPERATION N° 7 - « renforcement de l'employabilité »

Priorité 1 :	<i>« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OS H :	<i>« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d'exécution :	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024
Description et de l'opération :	<p>Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) du Libournais s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux femmes et aux hommes, qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.</p> <p>Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Il s'inscrit dans le cadre des orientations définies par le protocole d'accord 2022/2027 signé entre l'Etat, les collectivités territoriales et l'association porteuse du PLIE.</p> <p>Le PLIE du Libournais accompagne en file active 500 à 600 participant-e-s par an.</p> <p>Les opérations de renforcement de l'employabilité viennent compléter les offres de droit commun lorsqu'elles ne correspondent pas aux besoins des personnes accompagnées par le PLIE dans une logique de retour à l'emploi, en activité ou en formation.</p> <p>Dans cette logique de complémentarité de l'existant et en respect avec les lignes de partage Etat-Région sur les fonds européens décentralisés, les actions d'employabilité du PLIE porteront sur 3 axes :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Un appui individuel aux participant-e-s : aide à la mobilité, à la reprise de formation ou d'activité (ex. garde d'enfant, déplacements, tenue professionnelle, etc)2. Des actions collectives de mobilisation dans une logique de retour en emploi, activité ou en formation : acquisition de savoir et savoir-faire, positionnement dans un projet professionnel, etc3. Des actions de mise en situation professionnelle chez des employeurs identifiés permettant de valiser ou d'acquérir des compétences professionnelles, de valider un projet professionnel, de connaître un secteur professionnel <p>Ces actions s'inscrivent dans le parcours d'accompagnement des bénéficiaires du PLIE et apportent un effet levier pour un accès à un emploi durable, une création d'activité ou une entrée en formation.</p>
Territoire d'intervention :	Si les personnes accompagnées par le PLIE habitent l'une des 136 communes du Grand Libournais, adhérentes aux 5 EPCI au 1 ^{er} janvier 2022, les actions d'employabilité peuvent se dérouler sur un territoire plus large sur toute la Gironde et la Dordogne voire au-delà; selon les besoins identifiés.
Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre :	<p>Cette opération a pour objet de mettre en place des actions permettant de favoriser l'insertion professionnelle des publics prioritaires du PLIE. Elle est composée de 3 actions :</p> <ul style="list-style-type: none">- Aides individuelles aux participant-e-s du PLIE du Libournais



Cofinancé par
l'Union européenne

Le projet doit permettre de lever les freins individuels permettant à des participant-e-s PLIE de se mobiliser pour l'emploi, l'activité ou la formation : aide à la mobilité, aide à la garde d'enfant, tenues professionnelles, tests et remises à niveau, etc

- **Actions de mobilisation vers l'emploi**

Il s'agira de mettre en œuvre différents types d'actions permettant aux participant-e-s PLIE de se mobiliser pour un retour à l'emploi :

- Actions de préparation et de mobilisation sur des métiers qui recrutent en libournais
- Actions de mobilité, techniques de recherche d'emploi,
- Actions de mobilisation ou remobilisation professionnelle, notamment pour le public sénior,

- **Mises en situation professionnelles**

Les « périodes de mise en situation professionnelles » sont des outils d'insertion professionnelle nécessaires dès lors qu'elles sont considérées comme une étape du parcours et non comme une solution à long terme. Les contrats aidés notamment permettent de faire évoluer le projet professionnel en conciliant accompagnement et emploi.

Les principaux apports de ces contrats sont :

- La validation ou l'acquisition de compétences professionnelles,
- La validation d'un projet professionnel,
- L'établissement ou le rétablissement d'un contact avec le milieu professionnel.

C'est dans ce cadre que s'intègre l'action qui favorise la mobilisation « des étapes » dans le cadre d'un parcours (mises en situation professionnelles) dont l'objectif est de permettre la mise en emploi d'une personne, la validation d'un projet professionnel, l'acquisition de compétences et de savoirs faire ainsi que l'acquisition d'une expérience professionnelle.

La capacité de recrutement des employeurs privés, publics, associatifs et des SIAE, permet de construire des étapes d'insertion durable, en situation réelle d'emploi, pour les participants du PLIE.

Il s'agit également de développer des partenariats emploi avec :

- les collectivités du territoire,
- les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ou des établissements privés ayant entrepris une démarche d'insertion professionnelle des publics ciblés par le PLIE. Cela passe par une relation partenariale basée sur une offre de service d'aide au recrutement, d'accompagnement à la mise en œuvre de formations complémentaires spécifiques (notamment dans le cadre du PEC).
- les associations du territoire.
- les agences d'emploi dès lors qu'une convention de partenariat est signée avec le PLIE afin de formaliser ces périodes

La capacité de recrutement de ces employeurs permet de construire des étapes d'insertion durable en situation réelle d'emploi pour les participants du PLIE. Il est demandé au bénéficiaire de mettre en œuvre les modalités opérationnelles des mises en situation de travail, qui recouvrent notamment le développement du partenariat avec les employeurs, le suivi administratif, quantitatif et qualitatif de l'opération. Le bénéficiaire pourra s'appuyer sur les ressources mises à disposition par le PLIE.

Cible de l'opération :

Les participant-e-s du PLIE du Libournais. Pour être éligible à l'opération, le public devra être inscrit dans un parcours PLIE.



**Cofinancé par
l'Union européenne**

Résultats et/ou réalisations attendus	<p>Faire bénéficier 35 participant-e-s du PLIE /</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre 10 aides individuelles • Faire participer 20 personnes à deux actions collectives • Faire participer 5 personnes dans le cadre de périodes de mise en situation professionnelles. Ce partenariat, pour les périodes de mise en situation professionnelles, sera formalisé au travers de 2 conventions de partenariat minimum avec les structures employeurs.
Modalités de suivi de l'opération :	<p>Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération :</p> <p>Nombre de personnes positionnées sur l'action : 35</p> <p>Nombre de conventions de partenariat en cours avec des employeurs : 2</p> <p>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation :</p> <p><u>Pour les aides individuelles :</u> Liste des participant-e-s Dossier de demande de co-financement le cas échéant Convention ou contrat le cas échéant Feuilles d'émargement et/ou tous autres éléments de vérification de service fait</p> <p><u>Pour les autres actions :</u> Liste des participant-e-s Conventions le cas échéant Feuilles d'émargement et/ou tous autres éléments de vérification de service fait</p> <p><u>Pour les mises en situations professionnelles :</u> Liste des participant-e-s Fiche d'évaluation de l'étape Extraction "Arche" des suivis réalisés par les référent-e-s de parcours Conventions de partenariat en cours</p>
Critère de sélection spécifiques à l'opération	<p>Règle(s) d'éligibilité spécifique(s) à l'opération :</p> <p>Effet levier pour l'emploi : le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un Impact positif sur le retour à l'emploi des personnes accompagnées par le PLIE</p> <p>Prise en compte des caractéristiques du territoire. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage o Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire. o Capacité à mobiliser les partenaires. o Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE <p>Expérience du porteur de projet. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Références de la structure sur des activités similaires. o Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques. o Expertise reconnue en matière d'insertion des publics et des clauses d'insertion <p>La réponse à cet appel à projet sera examinée par le comité de pilotage du PLIE du Libournais qui statuera sur sa pertinence au regard des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE du Libournais 2022/2027.</p>



**Montant FSE+
alloué**

Le montant FSE+ alloué au financement de cette opération par le comité de pilotage du PLIE du Libournais est de : 30 000 euros de FSE+.



**Cofinancé par
l'Union européenne**